



RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

PREAVIS 03/2025

Législature 2026 – 2031

**Fixation du nombre de membres du Conseil Communal
et municipal**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs membres du Conseil communal,

Ont participé le 5 mai 2025 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Axel Boggio, Président du CC

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique
M. Jean-Claude Favre
M. Philippe Michelet

Chef de service : M. Andrea Da Campo

Commission technique : Mme Carole Ernst
M. Jean-Pierre Bolay
M. Patrick Sonnay

Préambule

Comme le mentionne le préavis sous revue, les communes doivent se prononcer avant chaque nouvelle législature sur la composition du Conseil communal ainsi que de la Municipalité.

Mme Greiner commente le préavis établi à cet effet, tout en précisant que c'est le Conseil communal qui se prononcera en finalité sur les propositions faites.

La Commission technique (CT) se plaît à relever la qualité du préavis ainsi que les tableaux qui permettent de bien nous situer par rapport aux communes du district.

Analyse du préavis

Le présent préavis mérite deux approches distinctes :

Nombre de membres du Conseil communal

Notre Conseil communal compte actuellement 60 Conseillères et Conseillers communaux.

Avec une population de 3922 habitant·e·s au 31 décembre 2024 et selon l'art. 17 LC, l'effectif actuel de notre Conseil communal se situe dans la fourchette légale de 35 à 70 membres.

Faut-il modifier le nombre de membres du Conseil communal ?

Il est déjà actuellement difficile pour le bureau du Conseil de trouver des personnes pour participer aux CT si l'on exclut les Commissions permanentes.

Une diminution du nombre de membres rendrait cette tâche encore plus ardue !

Il est aujourd'hui très difficile de trouver des candidat·e·s pour le Conseil communal et une augmentation du nombre de membres n'est pas garantie de succès ! Il ne faut pas oublier non plus les mutations en cours de législature.

Le tableau remis en annexe de ce rapport démontre qu'une moyenne de 42 Conseillères et Conseillers communaux assistent aux séances du Conseil.

La CT estime, tout en faisant la part des choses, que le nombre de membres actuel de 60 peut être maintenu.

Nombre de membres de la Municipalité

En examinant le tableau en page 4 du préavis, on constate, à population plus ou moins égale, que la constitution de notre Municipalité avec 5 membres est dans la moyenne. Il faut toutefois rester prudent lors d'une telle comparaison, car il faut aussi tenir compte de la « quantité » de travail à effectuer.

Depuis le début de cette législature, la Municipalité a mis l'accent sur la révision du fonctionnement des différents services et s'est organisée en cinq Directions.

La Municipalité a pu profiter des départs naturels (notamment retraites) pour réorienter les profils métiers et les missions de certains postes.

A cet effet, quatre personnes, avec des compétences professionnelles spécifiques, ont été nommées au sein de la Direction.

Ainsi trois chefs de service (avec des adjoint·e·s) ont la responsabilité des cinq Directions et une cheffe de service est en charge des RH (nouveau service) au sein d'une Direction.

Pour la Municipalité, le but de ces réorganisations est de pouvoir se désengager de l'opérationnel pour se consacrer davantage aux missions dont elle a la charge. Selon ce que nous avons entendu à la séance de présentation, le chemin est tout tracé et l'administration « tient la route ».

La Municipalité a choisi de rester au statu quo pour les raisons bien étayées dans le préavis. La CT n'a objectivement aucune raison de contester ce choix et remercie la Municipalité pour tout le travail accompli.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du **préavis 03/2025** et vous propose de les accepter sans modifications.

Pour la Commission technique :

Carole Ernst

Jean-Pierre Bolay,
Rapporteur

Patrick Sonnay

Fait à Belmont, le 13 mai 2025

Annexe : statistique des présences au Conseil communal

Statistique législature 2021 - 2026

(Etat fin 2024)

Date des Conseils communaux	Conseillères Conseillers présents	Préavis traités	Numéros des préavis
2021			
7 octobre	42	3	6 - 8
9 décembre	40	1	9
2022			
10 mars	42	2	1 - 2
12 mai	49	3	3 - 5
2 juin	42	1	6
30 juin	43	3	7 - 9
3 novembre	42	2	10 - 11
8 décembre	43	1	13
2023			
9 février	39	1	12/22
27 avril	44	2	1 - 2
29 juin	43	1	3
7 décembre	39	2	5 - 6
2024			
7 mars	47	3	1 - 3
25 avril	38	2	4 - 5
6 juin	39	2	6 - 7
27 juin	38	3	8 - 10
7 novembre	42	2	11 - 12
5 décembre	40	2	13 - 14
MOYENNE par par séance	42	2	